Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_02_16022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 16 février 2026

Date de la Convocation : 09/12/2025
L'an deux-mille vingt-cinq, le lundi seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Fabrice Vincent, Valérie Le Hégarat, Danièle Burlot, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Jean-Pierre Boscher, Claire Le Guen.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Laure Rouxel – 3ème adjointe, Rozenn Steunou, Denis L'Hermitte, Sandrine Raoult Lénaïk Le Bihannic,

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 02 – 16/02/2026 : Réhabilitation du lavoir – validation des devis

Dans le cadre du projet de réhabilitation du lavoir, la commune a présenté son dossier au Département des Côtes-d'Armor au titre des projets innovants.
Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de valider les devis relatifs aux dépenses d'investissement suivantes :

- Travaux de couverture – Entreprise Le Méhauté : 19 620,80 € HT
- Mission AMO + artisanat + mission EAC – Association BAVARD.E.S : 15 375 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis de l'entreprise Le Méhauté pour un montant de 19 620,80 € HT ;
- Valide le devis de l'association BAVARD.E.S pour un montant de 15 375 € HT ;
- Charge Monsieur le Maire de signer les devis et d'exécuter la présente décision.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
Nombre de votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Christian Ranno

